

Informations

Devoirs accompagnés & animations

Les devoirs à la maison sont compliqués ?

La Ville de Renens propose des devoirs accompagnés pour les enfants des classes 3P, 4P, 5P, 6P, 7P et 8P et de pédagogie différenciée.

Les devoirs accompagnés c'est quoi ?

Un groupe de 8 à 14 enfants dans un lieu calme sous la surveillance d'un adulte, appelé encadrant ou encadrante.

Comment ça se passe ?

Votre enfant fait ses devoirs seul. Certains devoirs devront être répétés à la maison. L'encadrant, l'encadrante est là pour :

- Expliquer les devoirs à votre enfant
- Conseiller votre enfant pour faire ses devoirs
- Vérifier que les devoirs de votre enfant sont faits
- Interroger votre enfant si les devoirs sont terminés
- Surveiller que votre enfant fait ses devoirs

Quand ?

Pour les 3-4-5-6P, lundi, mardi et jeudi, 15h30-17h00.

Pour les élèves de 7P et 8P les horaires peuvent être différents. Lundi, mardi et jeudi, de 16h05 ou 16h15 à 17h00.

Où ?

Dans l'école de votre enfant, si ce n'est pas possible dans une école proche.

Prix ?

2 Choix:

- 1. Devoirs accompagnés** 15h30-17h00 = CHF 150.- par année scolaire
Votre enfant rentre à la maison après ses devoirs **mais pas avant 16h15**. S'il finit avant 17h00, l'heure de fin est inscrite dans l'agenda.
Dès que votre enfant quitte la classe il est sous votre responsabilité.
- 2. Devoirs accompagnés + animations après les devoirs accompagnés**
15h30-17h30 = CHF 300.- par année scolaire
Après les devoirs votre enfant participe à une animation encadrée par un moniteur ou une monitrice.
Dès 17h30, votre enfant rentre à la maison sous votre responsabilité.

Si votre enfant doit partir avant l'heure, vous devez donner un justificatif écrit à l'encadrant ou à l'encadrante de votre enfant.

Paiement

Une facture est envoyée au mois d'octobre 2022. Elle est payable dans les 30 jours. En cas de non-paiement, l'inscription est annulée.

En cas de problèmes financiers, une aide financière peut être demandée au service Enfance-Cohésion sociale, rue de Lausanne 25, 1020 Renens, 021 632 77 71.

Inscription :



Vous pouvez aussi vous inscrire au service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires à la rue de Lausanne 21 aux dates suivantes :

Mardi 23 août de 14h00 à 15h30

Lundi 29 août de 10h00 à 11h30

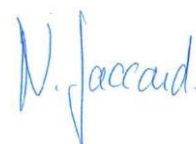
Mardi 30 août de 14h00 à 15h30

Arrêt des devoirs accompagnés

L'arrêt des devoirs accompagnés doit être **justifié par écrit** à l'adresse ci-dessous ou par e-mail à devoirs.accompagnes@renens.ch. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

DIRECTION CULTURE-JEUNESSE
AFFAIRES SCOLAIRES

Nathalie Jaccard



Conseillère municipale

Nos coordonnées pour toute information :
Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires
Rue de Lausanne 21
1020 Renens

Tél. : 021 632 75 08 (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30)

Courriel : devoirs.accompagnes@renens.ch